



## Ville de Lumigny-Nesles-Ormeaux

**Séjour 2025 – Alsace**

**Du 14/04/2025 au 18/04/2025**

### **DOSSIER D'INSCRIPTION**

**Ce dossier est à remettre au responsable enfance accompagné :**

- Des photocopies du carnet de vaccination
- D'une Attestation de droits (carte vitale)
- De la Fiche de liaison dument complétée
- D'une photo d'identité récente de l'enfant

#### **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT**

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ...../...../..... à : ..... Age : .....

Département : ..... Sexe : F  - M

Votre enfant est-il déjà parti en centre de vacances : OUI NON

#### **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIVANT**

Parent(s)  Tuteur(s)  Autre, précisez  .....

Situation familiale : Marié(e)  Vie Maritale  Séparé(e)  Divorcé(e)  Veuf (ve)

Nom : ..... Prénom : .....

Mail 1 : ..... Mail 2 : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél 1 : ..... Tél 2 : .....

Pour les parents séparés, coordonnées de l'autre parent :

Nom : ..... Prénom : .....

Mail 1 : ..... Mail 2 : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél 1 : ..... Tél 2 : .....

## REGLEMENT

- Inscription

L'inscription au service enfance via la fiche de renseignements 2024/2025 est obligatoire pour l'inscription au séjour.

Le dossier devra comporter l'ensemble des documents demandés (page.1) et être retourné, dument complété, signé.

Les dossiers incomplets ne seront pas considérés comme valides et laisseront la possibilité à d'autres enfants de pouvoir s'inscrire.

Un mail de confirmation vous indiquera la complétude du dossier et la bonne inscription de votre enfant pour le séjour.

- Facturation

Le séjour était fixé à 550 euros par enfant, soit le montant (hors animateur) qu'il coûte à la commune. Conscient de ce tarif élevé, la municipalité a pris la décision d'augmenter la subvention allouée et de diminuer la participation des familles au montant de **465 euros**, comme les 2 années précédentes.

Le règlement peut être opéré jusqu'à 6 fois sans frais (chèque), ou comptant (chèque, espèce ou CB).

Je souhaite régler le séjour en (cocher la case correspondante) :

<b>Tarif - 465 euros au total</b>
1 règlement de 465 euros <input type="checkbox"/>
2 règlements de 232.5 euros <input type="checkbox"/>
3 règlements de 155 euros <input type="checkbox"/>
4 règlements de 116.25 euros <input type="checkbox"/>
5 règlements de 93 euros <input type="checkbox"/>
6 règlements de 77.5 euros <input type="checkbox"/>

Aucun désistement, jusqu'à 15 jours avant le départ, n'entraînera d'annulation de paiement.

- Indiscipline

Un enfant multipliant le non-respect du règlement intérieur de la structure ou des règles établies au début du séjour par le directeur ou mettant en péril sa sécurité ou celle des autres, pourra être exclu du séjour.

Les retours immédiats seront à la charge financière des familles et aucun remboursement de séjour ne sera effectué.

Date et signature du représentant légal avec la mention « Lu et approuvé ».

Père

Mère

Tuteur